

Le traitement de vos actes de gestion

Les équipes CGP Entrepreneurs vous accompagnent

Point de départ avant tout acte de gestion : disposer d'une convention de commercialisation/distribution

- Votre Direction Commerciale se charge de recueillir les documents nécessaires et les transmet au producteur.
- Signature de la convention par les parties concernées.

Envoi de vos actes de gestion auprès du Middle Office

3 choix s'offrent à vous pour l'envoi de vos actes :

- Cas 1 : par email, à l'adresse middle_office@cgpe.com (traitement digital optimisé)
- Cas 2 : par voie postale, à l'attention du Middle Office.
- Cas 3 : directement au producteur : site internet, email ou voie postale.

Votre dossier pris en main par le Middle Office

- La complétude de votre demande d'opération est vérifiée : date, signature(s), paraphes, documents justificatifs, frais éventuels, cohérence de l'allocation.
- En cas de non-complétude, le Middle Office vous indique les éléments manquants.
- À complétude du dossier, envoi par le Middle Office par email + voie postale de la demande d'opération au producteur.

Un bordereau de commissions unique

Les commissions générées par vos opérations sont agrégées dans un bordereau mis à disposition dans votre GED (O2S / Novaxel).

Confirmation de votre opération par le Middle Office

Le Middle Office vous confirme par email la bonne exécution de votre opération par le producteur.

Étude de la demande d'opération par le producteur

Si besoin le producteur informe le Middle Office des éléments/informations complémentaires à vous demander.

